

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 17 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	22
Nombre de conseillers absents :	5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	10 juillet 2025
Date d'affichage :	10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina (19h14), HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien (19h07) BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET-STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine (19h07), TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : CASANAVE-LAULIVE Maryse, BOETE Cécile, LE LUYER Martine, GUILLAUME Hervé, MARCHAND Cinderella,

Procurations : BOETE Cécile à CLECH Vincent, CASANAVE-LAULIVE Maryse à Yves BOURDON MARCHAND Cinderella à DAUHPIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : LE COQ Laurent

N°2025/72

Finances locales

Budget principal « Ville de Bégard »

Régularisation sur-amortissement sur exercices antérieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant que la révision comptable annuelle du trésor public a amené à constater des anomalies d'amortissements sur des biens de 2017. En effet, certains biens ont été sur-amortis.

Considérant qu'il convient de corriger ces erreurs sur exercices antérieurs.

Considérant l'avis n° 2012-05 rendu le 18/10/2012 par le Conseil de normalisation des comptes publics qui préconise une correction d'erreur sur exercices antérieurs en situation nette, c'est-à-

dire au sein du passif de haut de bilan, afin d'avoir un impact neutre sur le résultat de l'exercice en cours.

Considérant que cette correction relève d'une opération d'ordre non budgétaire via les comptes 281841 (dotation aux amortissements matériel de bureau et mobilier scolaires) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Considérant que le compte 281841 sera débité de 0.01 € et le compte 1068 crédité du même montant.

Considérant que l'état d'actif sera revu en collaboration avec la trésorerie et le plan d'amortissement recalculé pour le bien suivant :

Compte	N° inventaire	Désignation	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
281841	142MOB	Mobilier restaurant scolaire	1925.06	1925.07	-0.01

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer le rattrapage des sur-amortissements des biens présents dans le tableau ci-dessus en débitant le compte 281841 de 0.01 € et en créditant le compte 1068 du même montant.

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE le rattrapage des sur-amortissements tel que présenté ci-dessus

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Laurent LE COQ

